
ASSEMBLEE BOURGEOISIALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée à la salle polyvalente d'Hérémence

le lundi 12 mai 2025 à 19h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 décembre 2024
2. Nomination de la commission bourgeoisiale
3. Divers

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est disponible au bureau communal, durant les heures d'ouverture des guichets, ou sur rendez-vous.

SOIREE D'INFORMATION SUR LE THEME DES DANGERS NATURELS

Ces dernières années, la notion de dangers naturels ressort régulièrement dans l'actualité. L'année 2024 a été particulièrement importante à ce sujet.

Du point de vue de la commune d'Hérémence, nous pouvons notamment citer :

- Les dégâts subis sur la route de Combioûle, en amont de l'embouchure du torrent de la Tsenâ dans la Borgne ;
- L'éboulement sous le Mont Cauille, qui a menacé certains bâtiments de Mâche et Mâchette.

Quelle est la situation actuelle ? Comment la commune est-elle organisée vis-à-vis des dangers naturels ? Quels sont les projets en cours ayant pour but de prévenir les risques ?

Afin de vous apporter des éléments de réponses, nous vous invitons à une soirée d'information sur ce thème, en présence d'intervenants communaux et cantonaux dont le Chef du Service cantonal des dangers naturels, M. Raphaël Mayoraz.

Celle-ci se déroulera le **lundi 12 mai 2025 à 20h00**, à la salle polyvalente, à la suite de l'Assemblée bourgeoisiale. Cette séance d'information est ouverte à toute la population.

Nomination de la commission bourgeoisiale

En ce début de législature, l'Assemblée bourgeoisiale est invitée à se prononcer sur la composition de la commission bourgeoisiale d'Hérémence.

En effet, l'article 51 de la loi sur les communes mentionne ce qui suit :

¹ *La commune bourgeoisiale est administrée par le conseil municipal, au cas où l'assemblée bourgeoisiale n'a pas élu de conseil bourgeoisial.*

² *Dans ce cas, l'assemblée bourgeoisiale nomme au début de la période administrative une commission composée de bourgeois.*

Etant donné que la commune bourgeoisiale d'Hérémence est administrée par le conseil municipal, une commission doit être nommée. Cette dernière aura pour mission de préavisier des dossiers à l'attention du Conseil, notamment concernant les thèmes suivants :

- Les comptes et les budgets ;
- L'acquisition ou la vente de terrains bourgeoisiaux ;
- La gestion des biens, notamment la maison bourgeoisiale ;
- Autres dossiers d'intérêt bourgeoisial.

Le conseil bourgeoisial, respectivement l'Assemblée bourgeoisiale restent les organes décisionnels compétents, conformément à la loi sur les communes.

Le conseil bourgeoisial propose la nomination des personnes suivantes auprès de la commission bourgeoisiale :

Titulaire : M. Bastien Dayer, Hérémence
Membres : M. Ludovic Richiedei, Euseigne
Mme Christelle Bonvin, Hérémence
Mme Julie Dayer, Hérémence
M. Florent Gauye, Euseigne
M. Arnaud Genolet, Mâche
M. Hervé Mayoraz, Hérémence
Secrétaire : M. Pierre Sierro, teneur de cadastre, Hérémence (avec voix consultative)